

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY**

**Siège : Rue des 4 éléments - Pompey**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ**

**Séance du 27 février 2020**

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **27 février 2020 à 20h30**, à **L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **21 février 2020**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. DETHOU (Champigneulles).

<b>Présents</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME DIDRAT-SŒUR – M. FLAMAND – M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M. GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	MME FOUET - M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M. MEDART
<i>Liverdun</i>	M. BERNARDO – MME GUENSER – M. HUET
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
<b>Absents représentés</b>	
<i>Frouard</i>	MME DROUOT à M. GRANDBASTIEN
<i>Liverdun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
<i>Pompey</i>	M. KUHN à M. FALCETTA
<b>Excusés</b>	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Custines</i>	M. VERY
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER
<i>Liverdun</i>	MME DILLMANN – M. KOCH
<i>Montenoy</i>	M. POINT
<i>Pompey</i>	MME VILLEMIN

**N°20 – DB du 27/02/2020**

**Rapporteur : M. GRANDBASTIEN**

**Plateforme Instruction du Droit des Sols – Budget 2020 et calcul de la participation de la CC de Mad-et-Moselle**

Dans le cadre de la mise à disposition de la plateforme d'instruction du Droit des Sols, à la Communauté de Communes de Mad-et-Moselle, la convention portant sur la mise à disposition du service d'instruction du Droit des Sols prévoit que le budget prévisionnel est déterminé par délibération de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey, dont relève le service commun d'instruction.

La convention portant sur la mise à disposition du service d'instruction du Droit des Sols prévoit dans son article 14-2 que le budget prévisionnel est réajusté chaque année à partir du dernier compte administratif, actualisé des modifications prévisibles des conditions d'exercice de l'activité au vu du budget primitif de l'année.

Le budget prévisionnel est porté à la connaissance de la Communauté de Communes de Mad-et-Moselle chaque année.

Un document annexe précise le montant des charges fixes du service et le montant des charges proportionnelles.

La participation de la Communauté de Communes de Mad-et-Moselle pour l'année écoulée est réajustée en conséquence ainsi que la participation prévisionnelle pour l'année à venir.

Il est donc demandé au conseil communautaire d'approuver le budget prévisionnel 2020 et le montant de la participation qui sera demandée à la Communauté de Communes de Mad-et-Moselle qui s'élève à 67 340 euros.

Le détail des coûts réels réalisés en 2019 ainsi que des coûts prévisionnels du service pour l'année 2020 est joint en annexe.

A noter un trop perçu pour l'année 2019 d'un montant de 4006,28 € par rapport à la facturation de 2019, qui sera remboursé en 2020 en déduction des facturations annuelles à venir.

**Je vous laisse le soin de délibérer,**

### Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Après avis favorable du Bureau communautaire,

**Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** le montant prévisionnel de la participation de la Communauté de Communes de Mad-et-Moselle au fonctionnement de la plateforme d'Application du Droit des Sols, qui s'élève à 67 340 euros.

**AUTORISE** le Président à prendre toutes dispositions et signer tout acte nécessaire pour la facturation de cette somme.

### VOTE A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré en séance  
le dit jour

Ont signé au registre tous  
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC